

SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL
29 mars 2016 à 20h30

Le vingt-neuf mars deux mil seize à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Emmanuel FRANCO, Maire de la commune d'Etival-lès-le Mans.

<u>Présents</u>	<i>Bruno CORBIN, Géraldine CROCHARD, Maxime MONNIER, Marie-Paule QUEANT, adjoints. Luc GESBERT, Jean-Luc DELANOE, Jean-Jacques LARDEUX, Valérie LEBRUN, François MORIN, Catherine LEFFRAY, Stéphane GOUET, Stéphane LANGLAIS, Eric JAMET, Brigitte DESLIS.</i>
<u>Absents excusés</u>	<i>Laurianne PORTIER (Procuration donnée à Bruno CORBIN), Delphine MARTINEAU (Procuration donnée à Emmanuel FRANCO), Chantal COUASNON (Procuration donnée à Marie-Paule QUEANT).</i>
<u>Secrétaire de séance</u>	<i>Brigitte DESLIS</i>

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu de la séance du 26 février 2015
2. Décisions du Maire
3. Compte administratif budget principal 2015
4. Compte de gestion budget principal 2015
5. Affectation du résultat budget principal
6. Compte administratif budget annexe lotissement 2015
7. Compte de gestion budget annexe lotissement 2015
8. Affectation du résultat budget annexe lotissement
9. Vote des taux des taxes
10. Subventions aux associations
11. Niveau de vote des budgets 2016
12. Vote du budget primitif - Budget principal 2016
13. Vote du budget primitif - Budget annexe lotissement 2016
14. Contraction d'un prêt crédit relais
15. Demande de subvention au titre de la DETR
16. Demande de subvention au titre des amendes de police
17. Programme pluriannuel des travaux liés à l'Agenda d'Accessibilité Programmée
18. Amortissements
19. Droit de préemption urbain
20. Questions diverses.

1) Approbation du compte-rendu du 26 février 2016

Monsieur le Maire reprend le compte rendu du 26 février 2016, qui ne soulève aucunes remarques et que le conseil adopte à l'unanimité.

Monsieur le Maire revient sur le mail envoyé ce jour par Eric JAMET aux services de la mairie, demandant, selon l'article L2121.13 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'envoi en amont de la séance du Compte Administratif 2015 et du Budget Primitif 2016 de manière détaillée. Monsieur le Maire tient à préciser que toute demande doit se faire auprès de l'autorité territoriale, et non auprès des services de la mairie. De plus, il rappelle qu'une note de synthèse a été envoyée le 26 mars 2016, laquelle reprenait par chapitre le compte administratif 2015 et le budget primitif 2016. Il insiste par ailleurs sur le fait que la commune d'Etival compte moins de 3 500 habitants, et qu'il n'est donc pas obligatoire d'envoyer aux conseillers cette note de synthèse. Enfin, Monsieur le Maire rappelle qu'une commission finances a été organisée le 25 mars afin de présenter le compte administratif 2015 et le budget primitif 2016, auquel Monsieur JAMET ne s'est pas présenté.

Il insiste donc sur le fait que la commune a agi en toute transparence, et que les règles ont bien été respectées.

2) Décisions du maire

Il a été décidé :

- De ne pas donner suite à la déclaration d'intention d'aliéner concernant :
 - La maison d'habitation et le terrain d'une superficie totale de 1 260 m², situés Les Grands Maubets (parcelle ZH 28), demande déposée le 16 février 2016.

3) Compte administratif budget principal 2015

Délibération n° 2016-008

Marie-Paule QUEANT, quatrième adjointe au Maire, présente le compte administratif :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	1 194 158.48 €
Charges à caractère général	335 132.46 €
Charges de personnel et frais assimilés	628 282.93 €
Atténuation de produits	24 226 €
Autres charges de gestion courante	152 025.51 €
Charges financières	46 947.19 €
Charges exceptionnelles	6.00 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 538.39 €

RECETTES	1 348 164.86 €
Atténuations de charges	28 491.23 €
Produits des services, du domaine et ventes diverses	120 990.62 €
Impôts et taxes	583 385.00 €
Dotations, subventions et participations	531 978.97 €
Autres produits de gestion courante	33 797.62 €
Produits exceptionnels	43 554.25 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 967.17 €

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT

154 006.38 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	788 695.44 €
Immobilisations incorporelles	8 654.40 €
Immobilisations corporelles	277 952.56 €
Immobilisations en cours	186 535.97 €
Emprunts et dettes assimilées	290 975.58 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 967.17 €
Opérations patrimoniales	18 609.76 €

RECETTES	757 244.96 €
Subventions d'investissement	98 992.72 €
Emprunts	390 000.00 €
Dotations, fonds divers et réserves	42 104.09 €
Autres immobilisations financières	200 000.00 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 538.39 €
Opérations patrimoniales	18 609.76 €

DEFICIT D'INVESTISSEMENT

31 450.48 €

EXCEDENT GLOBAL DE L'ANNEE

122 555.90 €

Eric JAMET remercie Monsieur le Maire d'avoir mis à disposition des conseillers le détail du compte administratif sur les tables, puisque cela ne s'était pas fait l'année dernière. Il indique qu'il aurait aimé pouvoir avoir le détail du compte administratif en amont, que cela se fait dans beaucoup de collectivités, notamment à la Communauté de Communes du Val de Sarthe. Monsieur le Maire rappelle que la Communauté de Communes est une entité de plus de 3 500 habitants, ce qui n'est pas le cas de la commune d'Etival. Les obligations ne sont donc pas les mêmes. Il insiste sur le fait que les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales ont bien été respectées, le compte administratif et le budget primitif ayant été détaillés par chapitre dans la note de synthèse envoyée en amont.

Monsieur le Maire quitte la salle.

Après délibération, le compte administratif ainsi arrêté est approuvé par les membres du Conseil Municipal, par 14 voix pour et 2 abstentions.

4) Compte de gestion budget principal 2015

Délibération n°2016-009

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagnés des états de développement des

comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015 du budget communal,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Le Conseil Municipal délibère, statuant sur l'ensemble des opérations du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire ; statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ; déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part, et l'approuve, par 16 voix pour et 2 abstentions.

5) Affectation du résultat budget principal

Délibération n°2016-010

Monsieur le Maire rappelle les résultats de l'exercice 2015 du budget de la commune :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes de fonctionnement	+ 1 348 164.86 €
Dépenses de fonctionnement	- 1 194 158.48 €
Résultat de l'exercice :	+ 154 006.38 €
Résultat antérieur :	+ 345 185.29 €
Résultat cumulé à affecter :	+ 499 191.67 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

		Corrigé(e)s des Restes à Réaliser
Recettes de l'exercice :	+ 757 244.96 €	+ 228 902.85 €
Dépenses de l'exercice :	- 788 695.44 €	- 9 775.72 €
Résultat de l'exercice :	- 31 450.48 €	+ 198 551.43 €
Excédent de financement antérieur :	+ 10 874.78 €	
Déficit d'investissement :	- 20 575.70 €	

Monsieur le Maire propose d'affecter le résultat comme suit :

C/ 001 :	20 575.70 €
C/ 1068 :	0.00 €
C/ 002 :	499 191.67 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, par 16 voix pour et 2 abstentions, l'affectation du résultat du budget principal telle que mentionnée ci-dessus.

6) Compte administratif budget annexe lotissement 2015

Délibération n°2016-011

Madame QUEANT, Quatrième Adjoint au Maire, présente le compte administratif :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES		1 271 323.56 €
Charges à caractère général		935 063.23 €
Charges financières		31 883.75 €
Opérations d'ordre à l'intérieur de la section		31 883.75 €
Opérations d'ordre entre sections		272 492.83 €

RECETTES		1 359 988.38 €
Opérations d'ordre entre sections		1 230 216.41 €
Opérations d'ordre à l'intérieur de la section		31 883.75 €
Dotations, subventions et participations		2 385.00 €
Produits exceptionnels		95 503.22 €

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT **88 664.82 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES		1 430 216.41 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections		1 230 216.41 €
Emprunts et dettes assimilées		200 000.00 €

RECETTES		1 772 492.83 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections		272 492.83 €
Emprunts et dettes assimilées		1 500 000.00 €

EXCEDENT D'INVESTISSEMENT **342 276.42 €**

DEFICIT GLOBAL DE L'ANNEE **430 941.24 €**

Monsieur le Maire quitte la salle.

Après délibération, le compte administratif ainsi arrêté est approuvé par les membres du Conseil Municipal, par 14 voix pour et 2 abstentions.

7) Compte de gestion budget annexe lotissement 2015

Délibération n°2016-012

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015, du budget annexe lotissement,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Le Conseil Municipal délibère, statuant sur l'ensemble des opérations du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire ; statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 pour les différentes sections budgétaires et budgets annexes ; déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part, et l'approuve par 16 voix pour et 2 abstentions.

8) Affectation du résultat budget annexe lotissement

Délibération n°2016-013

Monsieur le Maire rappelle les résultats de l'exercice 2014 du budget annexe lotissement:

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes de fonctionnement	1 359 988.38 €
Dépenses de fonctionnement	1 271 323.56 €
Résultat de l'exercice :	88 664.82 €
Résultat antérieur :	+ 0.16 €
Résultat cumulé à affecter :	88 664.98 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes de l'exercice :	1 772 492.83 €
Dépenses de l'exercice :	1 430 216.41 €
Excédent de l'exercice :	342 276.42 €
Besoin de financement antérieur :	72 492.83 €
Excédent de financement cumulé :	269 783.59 €

Monsieur le Maire propose d'affecter le résultat comme suit :

C/ 001 de la section recettes d'investissement : 269 783.59 €
C/ 002 de la section recettes d'exploitation : 88 664.98 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, par 16 voix pour et 2 abstentions, l'affectation du résultat du budget annexe lotissement telle que mentionnée ci-dessus.

9) Vote des taux des taxes

Délibération n°2016-014

Monsieur le Maire rappelle les engagements de campagne et la proposition de la commission finances de ne pas augmenter les taux des taxes locales. Il met en parallèle les taux de la commune avec les moyennes des taxes locales au niveau départemental et national :

Taux d'imposition de la commune d'Etival :

(1) taxe d'habitation	15,42 %
(2) taxe sur le foncier bâti	20,40 %
(3) taxe sur le foncier non bâti	34,47 %

Taux moyens communaux au niveau départemental :

(1) taxe d'habitation	27.73 %
(2) taxe sur le foncier bâti	23.55 %
(3) taxe sur le foncier non bâti	38.66 %

Taux moyens communaux au niveau national :

(1) taxe d'habitation	24.19 %
(2) taxe sur le foncier bâti	20.52 %
(3) taxe sur le foncier non bâti	49.15 %

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les taux de la commune.

Brigitte DESLIS indique que les valeurs locatives augmentent de 1%, en plus des 2% d'augmentation annuelle, ce qui porte le taux d'augmentation des valeurs locatives à 3% pour 2016. . Même si les taux d'imposition de la commune restent inchangés, les usagers vont donc néanmoins connaître une augmentation de leur imposition. Monsieur le Maire précise que l'augmentation des valeurs locatives est décidée au niveau national lors du vote de la loi de finances proposée par le gouvernement, et que la commune n'a aucun pouvoir sur cette augmentation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les taux d'imposition de la commune mentionnés ci-dessus.

10) Subventions aux associations

Délibération n°2016-015

Maxime MONNIER, adjoint à l'animation, rappelle le montant attribué à chaque association en 2015 et présente les propositions de la commission grâce au tableau suivant :

ASSOCIATION	2015	SUBVENTION 2016 proposée
JOYEUX SENIORS	400,00 €	400,00 €
ARTS	500,00 €	500,00 €
FOOTBALL	1 300,00 €	1 300,00 €
HAND	600,00 €	600,00 €
BASKET	1 300,00 €	1 300,00 €
ECOLE DE DANSE	1 200,00 €	1 200,00 €
JUMELAGE	900,00 €	900,00 €
COMITE DES FETES	500,00 €	500,00 €
CREA ZEN	350,00 €	300,00 €
FOULEES D ETIVAL	500,00 €	500,00 €
JUDO	600,00 €	600,00 €
MILLE ET UNE FEUILLES	500,00 €	500,00 €
TENNIS DE TABLE	1 000,00 €	1 000,00 €
GYM BOUGE A ETIVAL	500,00 €	0,00 €
TENNIS	1 000,00 €	1 000,00 €
LEJ CENTRE AERE	2 640,00 €	2 640,00 €
AP2E	300,00 €	300,00 €
LE PETIT TRAIN	0,00 €	0,00 €
SECOURS CATHOLIQUE	0,00 €	0,00 €
CASERT	0,00 €	0,00 €
ASS CANINE OUEST	500,00 €	500,00 €
VESPA	400,00 €	400,00 €
PRODUCTION AILLEURS	0,00 €	0,00 €
THEATRE	500,00 €	500,00 €
GESTM	950,00 €	950,00 €
LEMAITRE SARTHE COMPETITION	-	200,00 €
ACC	330,00 €	330,00 €
ADESS	0,00 €	0,00 €
ADMR	200,00 €	200,00 €
PREVENTION ROUTIERE	250,00 €	250,00 €
UNC AFN 72	250,00 €	250,00 €
ARAC	350,00 €	250,00 €
MONTANT TOTAL	17 820,00 €	17 370,00 €

Monsieur le Maire précise que pour l'association ARAC, il est proposé une subvention inférieure à celle de 2015 puisqu'en 2015, il a fallu effectuer une régulation qui n'est plus à appliquer cette année. Monsieur le Maire précise également que l'association GESTM a récemment sollicité la commune dans le cadre de la coopération décentralisée, en plus de la subvention traditionnellement versée pour le parrainage au Burkina Faso, afin d'obtenir une aide pour le financement d'un projet

d'accès à l'eau potable. Monsieur le Maire indique que cette demande sera étudiée lors du prochain conseil.

Maxime MONNIER indique par ailleurs que cette année, l'association « Gym bouge à Etival » n'a pas sollicité de subvention de la part de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, par 16 voix pour et 2 abstentions, les propositions de la commission concernant les montants de subventions attribuées aux associations.

11) Niveau de vote des budgets 2016

Délibération n°2016-016

Monsieur le Maire rappelle que d'après la nomenclature budgétaire M14 qui s'applique aux budgets des communes, le vote peut s'effectuer,

- sur la section de fonctionnement, au niveau du chapitre ou de l'article ;
- sur la section d'investissement, au niveau de l'opération ou du chapitre.

Monsieur le Maire propose de voter les sections de fonctionnement et d'investissement au niveau du chapitre pour le budget principal et le budget annexe lotissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte cette proposition à l'unanimité.

12) Vote du budget primitif - Budget principal 2016

Délibération n°2016-017

Le budget proposé se compose comme suit :

La section de fonctionnement est équilibrée à : 1 732 636.62 €

DEPENSES

Chapitres	Intitulés du chapitre	Montants en euros
011	Charges à caractère général	417 045.56
012	Charges de personnel et frais assimilés	650 047.00
014	Atténuation de produits	43 181.00
65	Autres charges de gestion courante	133 572.50
66	Charges financières	38 053.45
67	Charges exceptionnelles	15 045.02
022	Dépenses imprévues	80 000.00
023	Virement à la section d'investissement	347 723.14
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 968.95

RECETTES

Chapitres	Intitulés du chapitre	Montants en euros
70	Produits des services, du domaine et ventes	134 539.20
73	Impôts et taxes	590 688.00

74	Dotations, subventions et participations	467 228.52
75	Autres produits de gestion courante	27 906.00
013	Atténuations de charges	13 083.23
002	Résultat reporté	499 191.67

La section d'investissement est équilibrée à :

848 337.94 €

DEPENSES

Chapitres	Intitulés du chapitre	Montants
001	Résultat reporté	20 575.70
20	Immobilisations incorporelles	20 054.20
21	Immobilisations corporelles	39 946.18
16	Emprunts et dettes assimilées	741 373.86
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	24 000.00
041	Opérations patrimoniales	2 388.00

RECETTES

Chapitres	Intitulés du chapitre	Montants
13	Subventions d'investissement	161 434.28
16	Emprunts et dettes assimilées	110 000.00
10	Dotations, fonds divers et réserves	194 823.57
021	Virement de la section de fonctionnement	347 723.14
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 968.95
041	Opérations patrimoniales	2 388.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	24 000.00

Monsieur le Maire indique la volonté de la commune de maîtriser ses dépenses en raison de la baisse des dotations de l'Etat, qu'il convient de combler étant donné la non augmentation des impôts et le maintien du niveau des subventions aux associations. Il évoque son attachement à ne pas diminuer le montant des subventions versées aux associations, ces dernières participant au dynamisme de la commune.

Il indique qu'en conséquence, des actions fortes ont été privilégiées concernant l'investissement. Il précise que même si l'investissement de la commune est modéré cette année, le budget annexe lotissement constitue bien de l'investissement. L'investissement public général de la commune reste donc important.

Monsieur le Maire précise que des économies sont attendues concernant les dépenses d'énergie suite à la fin des tarifs réglementés. Au contraire, des dépenses supplémentaires sont à prévoir concernant l'alimentation puisque la commune a fait le choix de soutenir les commerces locaux, et notamment l'épicerie, en achetant davantage dans ces commerces.

Il précise également que la commune a été condamnée dans une affaire de contentieux et doit donc s'acquitter de la somme de 6 200€ en 2016.

Monsieur le Maire fait le point sur l'état de la dette depuis 2008. Au 1^{er} janvier 2008, le capital restant dû était de 1 537 352.21€. Il n'était plus que de 1 074 532.88€ au 1^{er} janvier 2014 et s'élève aujourd'hui à 1 449 552.58€. Une fois remboursé le capital des emprunts pour l'année

2016, soit 741 373.86€, l'état de la dette ne sera plus que de 818 178.72€ puisque la commune aura remboursé 741 372.86€ mais aura réemprunté 110 000€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le budget primitif principal 2016 tel que mentionné ci-dessus, par 16 voix pour et 2 abstentions.

13) Vote du budget primitif - Budget annexe lotissement 2016

Délibération n°2016-018

Le budget annexe lotissement proposé se compose comme suit :

La section de fonctionnement est équilibrée à 2 463 388.81 €

DEPENSES

Chapitres	Intitulés du chapitre	Montants
011	Charges à caractère général	841 000.00
023	Virement à la section d'investissement	333 272.40
043	Opérations d'ordre au sein de la section	29 950.00
66	Charges financières	28 950.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 230 216.41

RECETTES

Chapitres	Intitulés du chapitre	Montants
002	Excédent de fonctionnement	88 664.98
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 859 239.95
043	Opérations d'ordre au sein de la section	29 950.00
70	Produits des services des domaines et ventes diverses	423 102.88
74	Dotations et participations	62 431.00

La section d'investissement est équilibrée à : 1 859 239.95 €

DEPENSES

Chapitres	Intitulés du chapitre	Montants
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 859 239.95

RECETTES

Chapitres	Intitulés du chapitre	Montants
001	Excédent d'investissement	269 783.59
021	Virement de la section d'exploitation	333 272.40
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 230 216.41
16	Emprunts et dettes assimilées	25 967.55

Monsieur le Maire fait le point sur l'opération de création du lotissement Pont Chabeau. Il indique que pour les travaux relatifs à la tranche 1 et à l'aménagement de la route de Voivres, le reste à payer s'élève aujourd'hui à 795 000€ environ. Une fois payé l'ensemble des dépenses relatives à la tranche 1 et à la route de Voivres et remboursé l'emprunt de 1 500 000€ ; et une fois perçue

l'ensemble des recettes relatives à ces travaux, la commune devrait être excédentaire d'environ 134 000€.

Brigitte DESLIS souhaiterait savoir quand débiteront les travaux de la route de Voivres. Bruno CORBIN répond qu'ils commenceront d'ici quelques mois. Il faut néanmoins attendre que le dossier déposé au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux soit réputé complet avant de signer tout devis. Elle demande par ailleurs si le début des travaux de la route de Voivres est conditionné à l'obtention de la subvention au titre de la Dotation DETR. Monsieur le Maire répond que non.

14) Contraction d'un prêt crédit relais

Délibération n°2016-019

Par délibération en date du 10 avril 2014, la commune d'Etival avait contracté un prêt crédit relais d'un montant de 650 000€ destiné à financer les dépenses relatives à la construction de la bibliothèque et de la cantine scolaire. Ce crédit-relais avait vocation à financer la part du projet qui fait l'objet de subventions et du Fonds de Compensation de la TVA.

La commune n'ayant à ce jour pas reçu l'intégralité des subventions notifiées et recettes versées au titre du Fonds de Compensation de la TVA, il est proposé de rembourser en 2016 la part des recettes perçues à ce jour, soit 540 000€ ; et de renouveler le crédit relais pour le montant restant à percevoir, soit 110 000€.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide de demander à la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de l'Anjou et du Maine, l'attribution d'un prêt d'un montant de 110.000 € aux conditions suivantes :
 - o Montant : 110 000 €
 - o Taux révisable Euribor 3 mois moyenné index de référence au 01/03/2016 : -0.185%
 - o Durée : 24 mois dont 21 de différés
 - o Périodicité : trimestrielle
 - o Frais de dossier : 150€
- S'engage à inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires les sommes nécessaires au remboursement des échéances ;
- Confère, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à Monsieur le Maire, pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

15) Demande de subvention au titre de la DETR

Délibération n°2016-020

Dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour l'année 2016, le projet d'aménagement de la route de Voivres est susceptible d'être éligible.

Après délibération, le conseil municipal adopte le projet précité, décide de solliciter le concours de l'Etat et arrête les modalités de financement suivantes :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Origine des financements	Taux	Montant
Maître d'ouvrage	80 %	177 791 €
DETR	20 %	44 448 €
TOTAL	100 %	222 239 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil :

- Autorise Monsieur le Maire à déposer une demande au titre de la DETR pour l'année 2016 ;
- Atteste de l'inscription du projet au budget de l'année en cours ;
- Atteste de l'inscription des dépenses en section d'investissement ;
- Atteste de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux ;

16) Demande de subvention au titre des amendes de police

Délibération n°2016-021

Dans le cadre de la Dotation du produit des amendes de police de circulation routière pour l'année 2016, le projet d'aménagement de la route de Voivres est susceptible d'être éligible.

Après délibération, le conseil municipal adopte le projet précité, décide de solliciter le concours de l'Etat et arrête les modalités de financement suivantes :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Origine des financements	Taux	Montant
Maître d'ouvrage	80 %	177 791 €
Conseil Général (Amendes de police)	20 %	44 448 €
TOTAL	100 %	222 239 €

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil :

- Autorise Monsieur le Maire à déposer une demande au titre de la Dotation du produit des amendes de police de circulation routière pour l'année 2016 ;
- Atteste de l'inscription du projet au budget de l'année en cours ;
- Atteste de l'inscription des dépenses en section d'investissement ;
- Atteste de l'engagement de l'opération au plus tard dans l'année qui suit l'attribution de la dotation.
- Atteste de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux ;

17) Programme pluriannuel des travaux liés à l'Agenda d'Accessibilité Programmée

Délibération n°2016-022

Bruno CORBIN, Premier adjoint au Maire, présente les travaux qu'il est prévu de réaliser afin de rendre accessibles tous les Etablissements Recevant du Public (E.R.P) d'ici fin 2018, ainsi que leur montant prévisionnel (voir annexe 1).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le programme pluriannuel des travaux relatifs à l'Agenda D'Accessibilité Programmée tel que présenté.

18) Amortissements

Délibération n°2016-023

Monsieur le Maire rappelle qu'en application de l'article L.2321-2 du Code général des collectivités territoriales, les communes dont la population est inférieure à 3500 habitants sont tenues de prévoir des dotations aux amortissements des subventions d'équipement versées.

L'article R. 2321-1 du Code général des collectivités territoriales dispose que les subventions d'équipement versées sont amorties sur une durée maximale de cinq ans lorsque la subvention finance des biens mobiliers, du matériel ou des études.

Monsieur le Maire propose de fixer la durée d'amortissement suivante :

- Subventions d'équipement finançant des biens mobiliers, du matériel ou des études : 5 ans.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Décide d'appliquer les durées d'amortissement telles qu'elles sont indiquées ci-dessus dès le budget primitif 2016 ;
- Dit que cette délibération annule et remplace la délibération n°2013-015, qui fixait la durée d'amortissement des subventions d'équipement versées aux personnes de droit privé uniquement.

19) Droit de préemption urbain

Monsieur le Maire demande l'avis du conseil municipal sur :

- la maison d'habitation et le terrain d'une superficie totale de 369 m², situés 23 rue des Rosiers, lot n°24 du Lotissement Union et Progrès (parcelle AA 190), demande déposée le 3 mars 2016.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis défavorable quant à la préemption de ces biens.

20) Questions diverses

Concernant le lotissement Pont Chabeau, Brigitte DESLIS s'interroge sur le fait que les rues et les plantations aient été réalisées avant les habitations. Elle estime qu'avec les différentes constructions à venir, des détériorations des rues et des plantations sont à prévoir, et pense qu'il aurait été plus judicieux de faire ces travaux une fois les habitations construites. Monsieur le Maire répond qu'un dépôt de garantie est demandé aux acquéreurs lors de la signature de la

promesse de vente. En cas de dégradations, les acquéreurs devront réparation et la somme ne sera pas rendue.

Maxime MONNIER annonce qu'a eu lieu la chasse aux œufs le dimanche 27 avril. 60 enfants ont participé, soit une légère baisse de fréquentation comparativement à l'année 2015.

Stéphane LANGLAIS annonce que les travaux de réhabilitation de la salle de l'étang sont terminés. Les locations débuteront à compter du 2 avril.

La séance est levée à 23h15.

Les décisions du conseil municipal sont susceptibles de recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de la date de publication.

Récapitulatif des délibérations du conseil municipal en date du 29 mars 2016 :

- Délibération n°2016-008 : Compte administratif budget principal 2015
- Délibération n°2016-009 : Compte de gestion budget principal 2015
- Délibération n°2016-010 : Affectation du résultat budget principal
- Délibération n°2016-011 : Compte administration budget annexe lotissement 2015
- Délibération n°2016-012 : Compte de gestion budget annexe lotissement 2015
- Délibération n°2016-013 : Affectation du résultat budget annexe lotissement
- Délibération n°2016-014 : Vote des taux des taxes
- Délibération n°2016-015 : Subventions aux associations
- Délibération n°2016-016 : Niveau de vote des budgets 2016
- Délibération n°2016-017 : Vote du budget primitif - Budget principal 2016
- Délibération n°2016-018 : Vote du budget primitif - Budget annexe lotissement
- Délibération n°2016-019 : Contraction d'un prêt crédit relais
- Délibération n°2016-020 : Demande de subvention au titre de la DETR
- Délibération n°2016-021 : Demande de subvention au titre des amendes de police
- Délibération n°2016-022 : Programme pluriannuel des travaux liés à l'Agenda d'Accessibilité Programmée
- Délibération n°2016-023 : Amortissements

SIGNATURES des conseillers municipaux présents lors de la séance du 29 mars 2016 :

Emmanuel FRANCO	Bruno CORBIN	Géraldine CROCHARD	Maxime MONNIER
Marie-Paule QUEANT	Valérie LEBRUN	Jean-Jacques LARDEUX	Jean-Luc DELANOE
Stéphane GOUET	Catherine LEFFRAY	Stéphane LANGLAIS	François MORIN
Luc GESBERT	Eric JAMET	Brigitte DESLIS	

--	--	--	--

Annexe 1 : Programme prévisionnel pluriannuel des travaux relatifs à l'Ad'ap

d'ap: Programmation sur les 3 années à venir

	Opération conseillée	coût cabinet	Opération proposée	2016	2017	2018
Centre social						
1	Chanfreinage seuil	200	Travaux en régie	20		
2	Chanfreinage porte	200	Changement porte			
3	Aire retournement	2100	Travaux en régie		450	
4	Panneaux place handicapés	1000	pose d'un seul car suppression 1 place			500
5	Accession salle	0	Passage par extérieur			
6	Accession salle	0	Passage par extérieur			
7	Elargissement passage	2100	Travaux en régie	250		
8	Bande vigilance 1m	150	Travaux en régie	50		
9	Bandes couleurs H et B 2m	200	Travaux en régie	100		
10	Bandes antidérapantes 11m	900	Travaux en régie	200		
11	Prolongations mains courantes	400	Travaux en régie		400	
12	Changement porte	3000	Changement porte			1000
13	Signalisation extérieure	500	Travaux en régie			500
14	Mise aux normes WC Handicapés	200	Travaux en régie	100		
15	Mise aux normes WC Handicapés	500	Travaux en régie	200		
Eglise						
1	Rampes	4900	Une seule entrée pente en bois		300	
2	Bandes antidérapantes 4,5m	400	Travaux en régie	100		
Église						
1	Parking handicapé EPI+Eglise	2000	Travaux en régie			600
2	Tablette	400	Travaux en régie	50		
École Maternelle						
C1	Panneau place handicapés	500	Travaux en régie			500
C2	Déplacement dortoir		2 dortoirs possibles dont 1 au rdc			
C3	Bande vigilance 1,5m	300	Travaux en régie	50		
C4	Bandes couleurs H et B 3m	300	Travaux en régie	100		
C5	Bandes antidérapantes 4,2m	400	Travaux en régie	120		
C6	3 Portes 2 vantaux	3000	Travaux en régie		1200	
C7	Pictogramme WC H	100	Travaux en régie	10		
C8	Mise aux normes WC Handicapés	100	Travaux en régie	100		
C9	Mise aux normes WC Handicapés					
C10	Descente miroir	200	Travaux en régie	10		
École élémentaire						
C1	Bandes antidérapantes 10m	800	Travaux en régie	200		
C2	Aire retournement	3900	Travaux en régie		400	
C3	Aire retournement	5400	Travaux en régie		400	
C4	Aire retournement	4800	Travaux en régie		400	
C5	Aire retournement	3000	Non concerné car Wc adapté en haut			
C6	Tablette bureau	500	Travaux en régie	30		
C7	Estrades à enlever	300	Travaux en régie			0
C8	2 portes extérieures 2 vantaux	6000	Travaux en régie		2500	
C9	3 éviers non accessibles	1500	Travaux en régie			500
C10	3 éviers non accessibles	1500	Pas de mise aux normes possibles			
C11	Mise aux normes WC Handicapés	6000	Non concerné car Wc adapté en haut			
Bureau Romuald et salle TAP						
C1	Accès cour primaire	2800	↑ Traitement global par confection d'une dalle sur toute la surface			600
C2	Bande vigilance	300				
C3	Bandes couleurs H et B	300				
C4	Bandes antidérapantes	400				
C5	Déplacement lavabo salle chaudière	8400	Travaux en régie			
C6	1 porte extérieure 2 vantaux	3000	Travaux en régie			1200
			↓ Enlèvement lavabo			

Commune d'Etival lès-le Mans
Conseil municipal du 29 mars 2016

Salle				
01	Confection d'une place Handicapés	3000	Confection de la place avec réflexion globale	1000
02	Comptoir banque d'accueil	1500	Travaux en régie	150
03	Signalisation porte	200	Travaux en régie	100
04	Boucle magnétique	300	Installation	300
Salle cathéchisme				
01	Cheminement	5000	↑ Abandon du prêt de la salle et prêt du centre social pour cathéchisme ↓	
02	Bande vigilance	200		
03	Bandes couleurs H et B	400		
04	Bandes antidérapantes	800		
05	Main courante	600		
06	Chanfreinage porte	200		
07	Aire retournement	11900		
08	Signalisation salle	500		
Salle polyvalente et gymnase				
01	Aire retournement porte salle poly	1100	Travaux en régie	300
02	Avaloir	200	Travaux en régie	150
03	Panneau place Handicapés	500	Travaux en régie	500
04	Accès estrade	3000	Pas de travaux, aide si besoins	
05	Banque d'accueil bar	1500	Travaux en régie	300
06	Banque d'accueil vestiaires	1500	Abandon vestiaires	
07	Banque d'accueil gymnase	1500	Travaux en régie	50
08	Banque d'accueil petit bar	1500	Travaux en régie	50
09	Elargissement couloir 1,2m //1,15m	21000	Passage par salle poly ou accès par autre entrée	200
10	2 tapis usés	1000	Travaux en régie	600
11	1 tapis usé	500	Travaux en régie	300
12	2 Portes intérieures	6000	Travaux en régie	2400
13	Patères vestiaires	100	Travaux en régie	20
14	Miroirs vestiaires	400	Travaux en régie	40
15	Barre WC Handicapés	300	Travaux en régie	100
16	Barre tirage WC handicapés	300	Travaux en régie	50
17	Baisse 1 urinoir	600	Travaux en régie	20
18	Baisse 1 urinoir	600	Travaux en régie	20
19	2 lavabos à rendre accessibles	1200	Confection WC handicapés	
20	Mise aux normes WC handicapés	10000	Confection WC handicapés	4000
21	Miroirs salle	400	Travaux en régie	80
22	2 sièges dans douches	1800	Travaux en régie	1000
Vestiaires foot				
01	Caillebotis	200	Travaux en régie	100
02	Caillebotis	200	Travaux en régie	100
03	Seuil porte Wc Handicapés	200	Travaux en régie	30
04	Pictogramme Wc	100	Travaux en régie	30
05	Patères vestiaires	200	Travaux en régie	40
06	Baisse Lavabos	2000	Travaux en régie	400
07	Miroirs vestiaires	800	Travaux en régie	80
08	Banque d'accueil bar	2500	Travaux en régie	300
09	Enlèvement stockage	0	Travaux en régie	
10	Miroirs vestiaires H	200	Travaux en régie	20
11	Barre tirage porte WC H intérieur	100	Travaux en régie	40
12	2 sièges de douche	1000	Travaux en régie	1000
TOTAL		160050		6920 7250 12840